

# Introduction

Réunissant quelque 200 experts, responsables syndicaux et représentants politiques européens, la conférence de la CES sur REACH a permis de fixer les positions des multiples acteurs du très complexe et controversé dossier REACH.

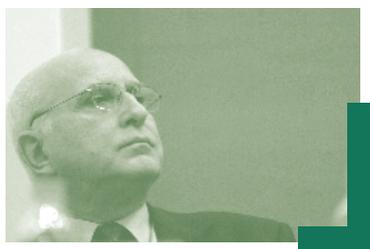
## REACH : à la recherche du difficile équilibre entre compétitivité et santé

“Nous soutenons REACH, tout en continuant à rechercher des améliorations à la proposition actuelle”, a déclaré **John Monks**, le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) en ouverture des deux journées de débat sur la réforme de la législation européenne sur les produits chimiques. Partant du dramatique et douloureux cas de l’amiante, le responsable syndical a évoqué les risques auxquels sont confrontés des millions de travailleurs amenés à manipuler des substances qui peuvent s’avérer extrêmement dangereuses pour leur santé. Ces risques sont particulièrement élevés pour les travailleurs de l’industrie chimique et des secteurs en aval utilisant de telles substances.

“Une maladie professionnelle sur trois est le résultat d’une exposition à des produits chimiques”, avance l’Institut de recherche de la CES (ETUI-REHS) sur base d’une enquête d’Eurostat. Ce chiffre alarmant résulte, selon John Monks, “du manque de connaissances et d’informations sur les produits chimiques et du peu de volonté manifestée par certains employeurs de l’industrie pour améliorer les conditions de travail de leurs employés”. Pour le responsable de la CES, REACH offre aux employeurs l’opportunité de rehausser le profil de l’industrie et de promouvoir l’innovation.

### Trois millions de journées de travail perdues par an

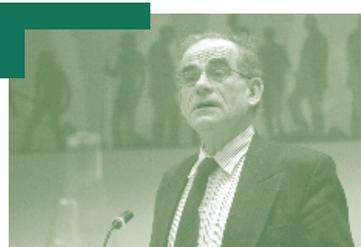
**Stavros Dimas**  
Commissaire européen  
à l’environnement



Le commissaire européen à l’Environnement, **Stavros Dimas**, est également convaincu que REACH devrait permettre d’ouvrir un nouveau chapitre dans l’histoire industrielle européenne en “comblant un vide de connaissances”. Un manque d’informations aux conséquences parfois dramatiques comme l’a rappelé le commissaire grec en évoquant l’affaire Ardystil, du nom de la firme espagnole au sein de laquelle l’utilisation inappropriée d’un produit chimique provoqua en 1992 la mort de six ouvriers à la suite de troubles pulmonaires fulgurants.

Si REACH avait déjà été mis en œuvre à cette époque, ce drame aurait pu être évité car les informations concernant les modalités d’utilisation du produit auraient été disponibles, a estimé M. Dimas. “Les secteurs industriels qui ont encore des doutes par rapport à REACH devraient penser aux sommes d’argent qu’ils auraient pu sauver si leurs travailleurs malades étaient en bonne santé et aptes à travailler”, a ajouté le commissaire. Et de rappeler les coûts considérables pour la collectivité engendrés par les produits chimiques : “Trois millions de journées de travail sont perdues par an au sein de l’Union européenne à cause des maladies professionnelles liées aux maladies de la peau causées par des substances chimiques.” Le commissaire Dimas a également cité une étude du centre de recherche de la Commission qui évalue à 7,5 milliards d’euros pour les dix ans à venir les coûts engendrés par l’assainissement des sols pollués par des substances chimiques. “Si ces substances chimiques avaient été traitées dans le cadre de REACH, ces coûts élevés auraient pu être évités”, a-t-il déclaré.

**Jean-Paul Mingasson**  
Conseiller général à l'UNICE



Les scandales autour de certains biens de consommation courante, qui ont secoué ces dernières années l'opinion publique européenne, ont nuit gravement aux marques et à l'industrie, constate par ailleurs Stavros Dimas. REACH permettra, selon lui, de lancer sur le marché des substances plus sûres, créera de nouvelles opportunités pour de nouveaux marchés, stimulera la croissance et l'emploi tout en respectant l'environnement et la santé. Bref, pour le responsable européen, REACH s'inscrit dans le droit fil des efforts développés par la Commission afin de relancer la stratégie de Lisbonne. Et de rassurer l'auditoire quant à l'avenir du processus de réforme de la législation sur les produits chimiques : "Il y a eu des spéculations autour du retrait possible de la proposition par la Commission. Ces spéculations sont non fondées !"

### Soutien conditionnel du patronat

**Jean-Paul Mingasson**, conseiller général à l'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE), a voulu rassurer l'auditoire quant aux intentions du patronat européen par rapport à REACH. "L'UNICE soutient REACH", a-t-il rappelé fermement. Si l'organisation patronale européenne semble d'accord sur le principe et les objectifs de la réforme, elle estime néanmoins que le texte actuel doit être remanié car "il pose quelques problèmes majeurs".

L'UNICE estime que la réforme sera trop bureaucratique et coûteuse. "Des dizaines de milliers de substances devront être évaluées dans un laps de temps trop court alors que la capacité d'évaluation de l'industrie chimique est actuellement de 100 substances par année", a averti Jean-Paul Mingasson. L'UNICE dénonce par ailleurs le fait que la réforme "va obliger les entreprises à compiler un nombre important d'informations sans intérêt concernant l'utilisation de substances ne présentant aucun risque". L'UNICE souligne, enfin, l'absence de lien entre le texte européen et les programmes et stratégies internationales développés par l'OCDE et par l'ONU (sommet de Johannesburg).

L'UNICE s'inquiète tout particulièrement des conséquences de REACH sur les PME, dénonçant des coûts de mis en œuvre qui pourraient menacer leur rentabilité et constituer un obstacle à l'innovation.

Ce sont de tout autres préoccupations qui ont été exprimées par les organisations environnementales. Pour le Bureau européen de l'environnement (BEE), le texte actuel ne protège pas suffisamment les travailleurs et les consommateurs.

"Le principe de substitution doit être rendu obligatoire", a réclamé **John Hontelez**. Le secrétaire général du BEE a également épinglé le fossé qui existe en matière d'information entre les substances produites ou importées en grandes quantités et celles en-dessous de dix tonnes. "Pour les faibles quantités, l'information exigée est insuffisante pour une classification complète. Il s'agit d'une faiblesse majeure du texte actuel", a-t-il déclaré.

Le représentant des organisations environnementales a, par ailleurs, réclamé que les informations fournies par l'industrie soient soumises à un contrôle indépendant, qu'elles soient tout aussi complètes pour les substances importées que pour celles produites en Europe et que l'information sur les risques soit rendue publique tout au long de la chaîne d'approvisionnement et jusqu'au consommateur final.

**John Hontelez**  
Secrétaire général du BEE



## “Un compromis s'impose !”

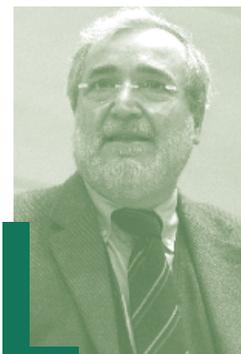
Face à ces critiques divergentes, le texte de la Commission, déjà fortement édulcoré afin de rassurer les employeurs, devrait encore subir plusieurs remaniements. Un scénario confirmé par les propos tenus par le député européen **Guido Sacconi** (groupe socialiste), rapporteur principal du Parlement européen sur REACH. “Je pense que le point d'équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et compétitivité atteint dans la version définitive de la proposition de la Commission est acceptable, mais cet équilibre peut être renforcé et amélioré”, a-t-il déclaré le 11 mars dernier. Afin d'atteindre ce meilleur équilibre, le député italien affirme avoir tenu compte des positions de la CES, citant une série d'amendements proposés afin, entre autres, de renforcer le devoir de vigilance et de garantir des mécanismes d'autorisation plus favorables au principe de substitution.

“Un compromis s'impose !”, précisera-t-il plus loin dans son intervention, comparant son rôle de rapporteur à celui d'un policier chargé de réguler le trafic automobile. “Notre expérience de syndicaliste – je viens du monde syndical – nous apprend que les compromis se font quand ils sont mûrs, c'est-à-dire quand, entre toutes les parties intéressées, il y a une volonté de renoncer au moins à une partie de sa propre position”, a-t-il ajouté avant de se déclarer convaincu que cette solution médiane sera l'approche largement majoritaire du Parlement.

Estimant que REACH constitue l'occasion de conjuguer croissance économique et qualité de vie, le député européen italien a conclu en déclarant que “la croissance de l'Europe sera de qualité ou ne sera pas”.

### Guido Sacconi

Rapporteur principal du  
Parlement européen sur REACH



### Lucien Lux

Ministre luxembourgeois  
de l'Environnement



Ce diptyque croissance-qualité de l'emploi a également figuré au cœur de l'intervention de **Lucien Lux**, ministre luxembourgeois de l'Environnement.

“Je suis persuadé que ce n'est que par cette future industrie européenne, qui se base sur le développement et l'utilisation de produits chimiques protégeant aussi bien l'environnement que la santé des travailleurs et des consommateurs, que nous pourrions parvenir à une industrie durable à long terme ce qui bien évidemment contribuera au combat contre le chômage”, a déclaré celui qui assurait la présidence du Conseil Environnement de l'Union européenne au cours du premier semestre 2005.

Dressant un état des lieux des travaux menés au sein du groupe de travail ad hoc sur REACH, créé afin d'aider le Conseil à définir une position commune, Lucien Lux a confirmé la volonté d'aboutir à l'élimination et au remplacement progressif des substances et préparations dangereuses, estimant que cela “encouragera l'innovation et la recherche de substituts par les producteurs de ces substances particulièrement préoccupantes”.

Placé entre les mains du Parlement européen et du Conseil, qui doivent s'accorder sur une version finale attendue à l'horizon 2007, le texte devrait subir de nouveaux “lifting”. La question centrale étant de savoir dans quel sens la balance finira par pencher : du côté des intérêts immédiats de l'industrie chimique ou de celui, lourd de conséquences pour la collectivité, de la santé des travailleurs et des consommateurs ? ■

**Denis Grégoire**, ETUI-REHS  
dgregoire@etui-rehs.org